

ment à celui qui doit s'en charger. Que celui qui en a charge lui donne tous les soins pendant la durée du traitement, quitte à rendre le malade quand il en aura fini. Ne mélangez pas les activités, vous courriez le risque de mélanger les notes et de diviser le paiement d'une façon peu conforme à la dignité professionnelle.

Les questions d'argent sont toujours épineuses pour le médecin, et si celui-ci se met à faire du commerce et paie ses fournisseurs de malades, surtout s'il sont médecins, il s'engage dans une voie dont il ne pourra que très difficilement sortir.

Une autre forme de dichotomie consiste dans la remise d'une somme d'argent de la part des propriétaires d'un hôpital, d'une maison de santé ou d'une maternité payante aux médecins qui y placent des malades. Le même argument s'applique ici. Vous ne devez pas choisir tel endroit pour y faire traiter vos malades parce que vous en retirez des bénéfices pécuniaires; d'autres raisons plus sérieuses et plus honnêtes, de confiance et de capacité doivent influencer sur votre choix. L'intérêt du malade doit passer avant le vôtre et vous ne devez par aucun acte prêter le flanc à cette critique qui tend à faire croire que le médecin n'agit que par intérêt.

La dichotomie pure ou mitigée, dans l'acte ou dans l'intention est condamné par tous ceux qui ont exprimé une opinion en la matière. Elle est condamnable à tout point de vue, et il n'est pas un médecin digne du nom qui devrait même en être soupçonné. Celui qui donne est aussi coupable que celui qui reçoit. Quand un malade se confiant à son médecin ordinaire s'en va sur son conseil trouver un spécialiste quelconque, il est juste qu'il puisse penser que d'autres raisons que des considérations d'argent ont influé sur le choix de celui auquel on l'envoie. C'est une trahison presque que commet le médecin traitant quand pour quelques pièces d'argent il choisit un confrère de préférence à un autre, quelque soit la qualité du premier.